

## **AUTORISATION MUNICIPALE**

Dans sa séance du 11 mars 2024, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

• Parcelle RF PPE 3009, propriétaires M. et Mme Vilas Sébastien et Gina, ch. de Pierre aux Oies 2D, 1376 Goumoens-la-Ville, remplacement d'une clôture de jardin en treillis par une palissade pleine.

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 26 avril au 25 mai 2024. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité